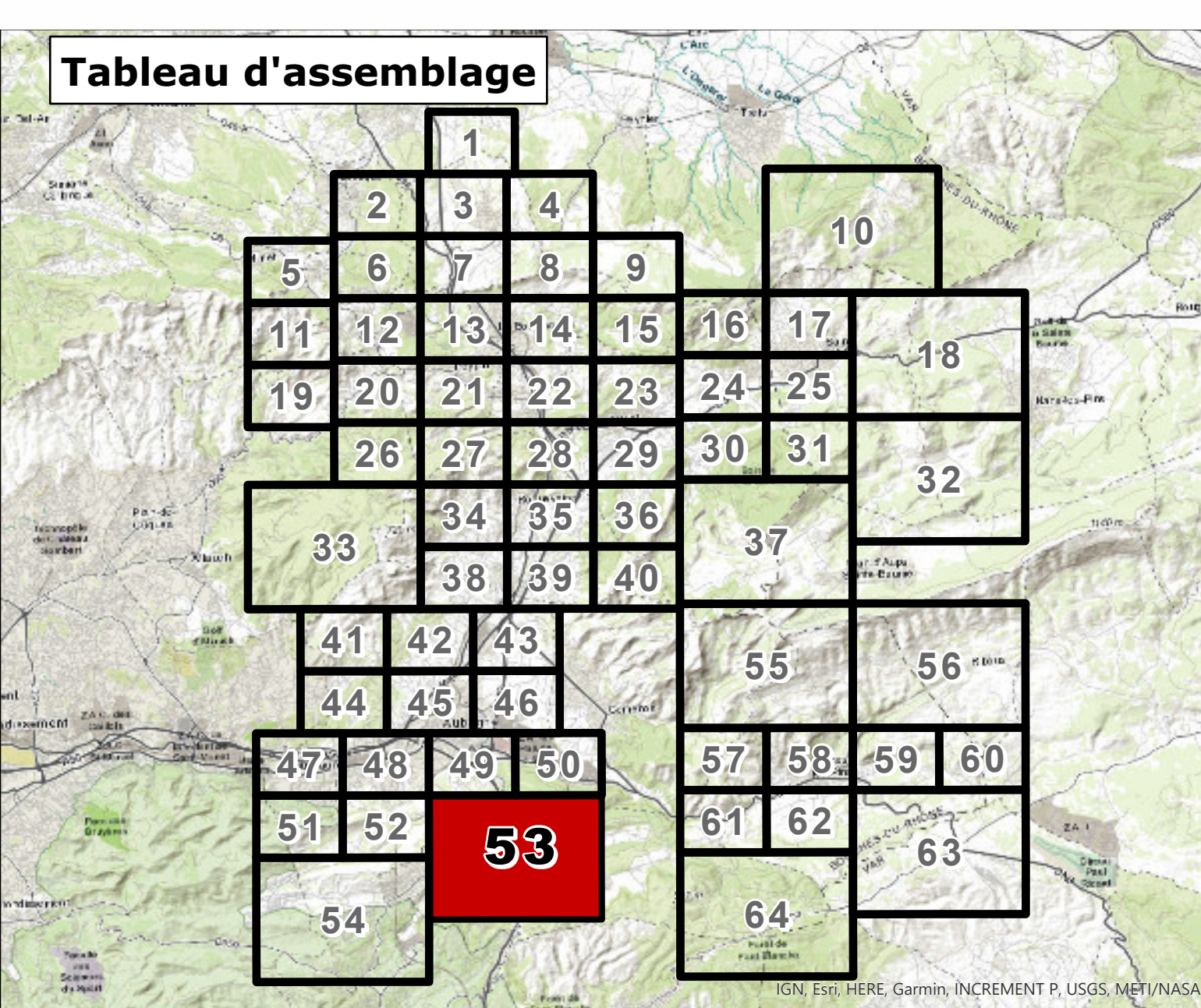


Règlement - pièces graphiques

M. Planches de zonage

PLANCHE
53

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023



Urbanisme

- Urbanisme:
 - Limite de zone
 - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Polygone constructible
- EMPLACEMENTS RESERVES:
 - Emplacement réservé pour voirie
 - Autre emplacement réservé
 - Emplacement réservé de mixité sociale
 - Servitude pré-localisation pour équipement
- PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL:
 - Élément remarquable
 - Élément remarquable faisant l'objet d'une fiche
 - Canal de Marseille et dérivations

MIXITES SOCIALES ET FONCTIONNELLES

- Secteur de mixité sociale
- Linéaire commercial
- Polarité commerciale
- Pôle de vie

DIVERS

- Servitude d'affilié d'un projet
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Secteur de richesse du sol ou sous-sol

PATRIMOINE NATUREL

- Espace vert protégé
- Autre protégé ponctuel
- Alignement végétal
- Espace vert protégé
- Terrain autorisé à protéger

PRESCRIPTIONS (IMPLANTATION / HAUTEURS)

- Implantation imposée
- Marge de recul
- Marge réglementaire "entrée de ville"
- Prescription de hauteur
- Prescription de vue

Fond de Plan

- Parcelaire
- Élément de repère
- Bâti dur
- Pêche ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière
- Espace boisé classé
- Espace Boisé Classé

